

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 03 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Adresse 2175 Mountain Road Moncton NB E1G 1B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	03 sept. 2025	03 sept. 2025

Commentaires : Lors de l'arrivée de la Mentore en Assurance de la Qualité sur les lieux, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que le ratio d'un groupe d'enfants préscolaire n'est pas respecté. La Mentore en Assurance de la Qualité a une discussion avec la remplaçante de l'administratrice qu'un membre du personnel de surplus doit aller dans le groupe. La Mentore en Assurance de la Qualité mentionne également que les enfants de ce groupe peuvent être regroupés dans un autre groupe puisqu'il a des espaces supplémentaires pour accueillir ces enfants dans l'autre groupe. La remplaçante de l'administratrice mentionne qu'un membre du personnel vient tout juste de quitter les lieux, car le membre du personnel ne se sentait pas bien. La remplaçante de l'administratrice mentionne également qu'il vienne de changer 2 enfants de groupe afin de respecter le ratio avant l'arrivée de la Mentore en Assurance de la Qualité. La Mentore en Assurance de la Qualité mentionne que le ratio n'est toujours pas respecté, car 3 enfants supplémentaires doivent également changer de groupe. Le ratio enfants-personnel doit être maintenu en tout temps. Après quelques minutes, les 2 membres du personnel ont sorti dans l'aire de jeu extérieur et combiné les 2 groupes d'enfants, le ratio est désormais respecté. La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente durant la transition vers l'extérieur et les jeux extérieurs.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- l'orientation des enfants
- l'aire de jeu intérieur
- le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur
- les effets personnels

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec la remplaçante de l'administratrice concernant la division de locaux et le nombre maximal d'enfants dans chaque local.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 septembre 2025

Date

original signé par

Florence Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2025

Date